

On s'abonne au bureau du journal, rue de l'Ange, n° 627, où les lettres et envois doivent être adressés franc de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

(Par trimestre.)

Pour Namur. 4 fl. 50 c.  
Pour les autres villes. 5 20

# COURRIER

DE LA SAMBRE.

INSERTEMENTS ET AVIS  
Prix par ligne d'impression, 10 cent.

Avis aux abonnés

Les abonnements commencent à toutes les époques, mais doivent échoir à fin de mars, juin, septembre ou décembre.

N° 502.

DIMANCHE.

13 NOVEMBRE 1831

## INTERIEUR.

BRUXELLES, 11 novembre.

— Hier matin la police a fait arracher une affiche, par laquelle on annonçait au public le spectacle extraordinaire d'un merveilleux tour de gobelet, dans lequel on escamoterait la Belgique.

— Le roi vient d'envoyer au bourgmestre de Schaerbeek, la somme de cent florins, pour être distribuée aux pauvres de la commune.

— le général en chef baron d'Hooghvorst vient d'écrire à tous les ministères, pour qu'on transmette les noms de tous les employés afin d'obliger ceux-ci à remplir leur service de la garde civique. Nous ne pouvons qu'approuver une pareille mesure.

— On dit que M. Nothomb sera envoyé aux Etats-Unis d'Amérique, en qualité de ministre plénipotentiaire.

— Le ministre de la guerre a passé en revue avec la plus scrupuleuse attention, hier matin, sur le boulevard du régent, environ 4 à 500 chevaux du train dont le gouvernement vient de faire l'acquisition, et qui sont parfaitement montés et harnachés.

— Nous avons exprimé dernièrement la crainte que les agens du roi Guillaume ne cherchassent à s'emparer des instrumens destinés à l'observatoire de Bruxelles. Nous tenons de bonne source que des mesures ont été prises pour rendre leurs tentatives infructueuses.

(Courrier.)

— Le fils de M. le baron van Eeckeren a été envoyé de La Haye en mission particulière à Saint-Petersbourg. On assure qu'il est chargé d'aller consulter l'empereur Nicolas lui-même sur ce que le roi Guillaume doit faire relativement aux 24 articles.

— On écrit de Bruges, 10 novembre :

Hier le bataillon de la garde civique d'Ypres est parti d'ici pour Adegghem, près de Maldegghem.

Le bataillon des gardes civiques de Courtrai, en garnison en cette ville, a reçu son uniforme; ce bataillon partira, à ce qu'on assure, pour West-Capelle.

— On écrit d'Anvers, 10 novembre :

Dans la nuit du 8 de ce mois un laitier de la ville a eu le malheur de perdre en quelques heures huit vaches et 1 bœuf, qui faisaient sa seule ressource. On ne connaît pas encore la cause de ce singulier événement, qui, dans une même nuit, et presque à la même heure, a dépeuplé toute une étable.

— On écrit des frontières de la Pologne, 26 octobre :

Jusqu'à présent les poursuites contre la plupart des personnes impliquées dans la révolution, sont poussées avec beaucoup de rigueur. En général, tous les Polonais des classes élevées sont regardés avec défiance par les autorités russes, et sont placés sous la surveillance de la police ou exilés dans l'intérieur de la Russie. Dans cette dernière catégorie se trouvent en grande partie les officiers qui se sont fait un nom dans la révolution, comme Ledochowski, Krukowiezki et autres. Le frère du général Bohm qui s'est réfugié en Prusse a aussi reçu l'ordre de se rendre provisoirement à Smolensk.

— Il n'est pas vrai que M. Rotschild de Londres soit arrivé à Bruxelles, comme quelques journaux l'ont annoncé.

On avait parlé d'un emprunt à contracter par le gouvernement belge, et que M. Rotschild devait remplir. Il en avait effectivement fait la promesse dans les derniers jours d'octobre; mais il a fait annoncer depuis plusieurs jours qu'il ne se chargerait de l'opération que lorsque le roi de Hollande aurait accepté le traité de paix. (Journal de la Belgique.)

— Le bataillon des gardes civiques du premier ban des communes de l'arrondissement d'Anvers, est actuellement en garnison à Malines, où il fait le service.

— Les divers mouvemens qui ont eu lieu dans l'armée hollandaise, celui notamment d'une division de cette armée qui s'est portée vers la frontière du Limbourg, ont fait croire que les Hollandais désiraient occuper Venloo. Aussitôt que cette nouvelle fut parvenue à la connaissance du gouvernement, le ministre de la guerre a fait partir plusieurs estafettes dont une au général Desprez, chef de l'état-major-général, pour prendre des mesures en conséquence. Des officiers d'ordonnance ont été expédiés pour reconnaître toute la ligne.

GAND, 10 novembre.

Il paraît qu'en effet notre ministère est décidé à ne pas accéder purement et simplement aux désastreuses conditions que la conférence nous a imposées. S'il en est ainsi, tant mieux : nos ministres feront preuve de plus de sagacité que nos chambres législatives, qui, après avoir répété à satiété qu'elles désapprouvent les 24 articles, qu'elles protestent contre leur iniquité, ont pourtant rejeté les propositions d'y apporter des réserves formelles, de faire contre iceux une solennelle protestation. Peut-être ont-elles voulu laisser cette tâche au ministère : quoiqu'il soit toujours imprudent de s'en reposer sur autrui

du bien que l'on peut faire soi-même, cette conduite nous paraît encore pardonnable, si en effet le ministère répond à leur attente, à la nôtre, s'il répond à une attente qui est celle de tout le pays. Le roi s'est montré disposé à souscrire aux 24 articles; la représentation nationale a partagé les mêmes sentimens : dès lors la Belgique a promis qu'elle veut faire à la paix de l'Europe de grands et d'immenses sacrifices. Mais la Hollande ne veut en faire aucun : dès lors aussi nous devons nous tenir sur nos gardes; nous ne devons pas sembler désirer la paix à tout prix. Il faut par conséquent que le gouvernement belge ne s'oblige à rien, avant d'avoir la certitude que la Hollande de son côté accepte les conditions prescrites : il faut que, s'il notifie son adhésion à la conférence, il stipule en même temps des garanties réelles pour la juste et loyale exécution du traité : il faut qu'il stipule formellement la reconnaissance de la Belgique par les grandes puissances : il faut en un mot, s'il ne veut pas donner dans le panneau une deuxième fois, que toutes ses réserves soient bien claires, bien formelles, bien expresses : il faut qu'il les appuie, il faut qu'il les maintienne, sans quoi nos perfides arbitres les prendront, maintenant comme jadis, pour une adhésion pure et simple, et nous en serons pour nos frais de diplomatie, plus la honte d'avoir été de nouveau trompés, et moins la considération de notre gouvernement, qui devra indubitablement baisser, tant chez nous que chez les nations étrangères.

(Journ. des Flandrse.)

## LE DIX NOVEMBRE.

Il y a un an aujourd'hui que les mandataires de la nation belge s'assemblèrent pour consolider la révolution qu'elle avait faite, et lui donner des institutions propres à garantir sa liberté et son indépendance. Qu'elle était belle, qu'elle était fière, cette assemblée née de l'enthousiasme révolutionnaire ! qu'elle était confiante dans l'avenir ! Alors la Belgique brillait de tout son éclat ; elle était forte, parce qu'elle était hardie : elle était redoutée, parce qu'elle ne redoutait personne. Alors les despotes tremblaient sur leurs trônes vermoulus ; car la liberté avait mis en branle l'Europe entière : ils tremblaient, et avaient raison de trembler, car ils entendaient gronder une voix qui évoquait les peuples à l'indépendance, une voix à laquelle devait bientôt répondre par un subit éveil la magnanime Pologne. Alors, à peine les puissances osaient-elles nous parler de propositions, car la Belgique ne s'inquiétait pas d'elles. « Des relations avec l'étranger, disait l'honorable M. de Potter, (1) nous n'avons pas cru en devoir établir dans les circonstances où se trouvent et la nation et nous-mêmes. » Nous n'envoyons pas des ambassadeurs à Londres, mais les envoyés de la conférence se présentaient modestement à cinq citoyens, que la voix du peuple belge avait portés au pouvoir. Alors il ne s'agissait pas de nous imposer des conditions : les seules paroles que proferât la diplomatie, étaient non-intervention, amour de l'humanité, désir d'arrêter l'effusion du sang. Alors..... mais un an s'est écoulé, une main a passé sur l'Europe, et a renoué les chaînes de maint peuple : nous en sommes enfin au point où nous nous trouvons aujourd'hui. La diplomatie a achevé son œuvre : la Belgique, hélas ! a compris trop tard que oser est toute la politique d'une révolution.

(Journal des Flandres.)

— La régence de Gand vient de faire afficher les articles 415 et 416 du code pénal, fixant les peines comminées contre les ouvriers qui se coaliseraient pour entraver d'une manière quelconque les travaux des ateliers.

La police est tenue de tenir la main à l'exécution stricte des dispositions desdits articles.

— Nouveau remède contre le choléra : L'arnique ou bétouine des montagnes. Celui-là nous vient de Francfort.

NAMUR, 12 novembre.

Depuis notre révolution une foule de grands crimes ont été commis : le vol, la concussion, la trahison, ont été à l'ordre du jour. Il est de notoriété publique que la corruption était tellement scandaleuse que des capitaines ont compté jusqu'à trente et quarante hommes de plus que l'effectif réel de leurs compagnies ; qu'ils en ont reçu la solde et l'équipement, ce qui a été partagé... Tout le monde assure qu'il n'était guère possible non-seulement d'avoir entrepris, mais même de faire agréer les objets à livrer, sans graisser les pattes à cinq ou six fripons. Un chapelier de Bruxelles ne dit-il pas à qui veut l'entendre qu'il a fait une remise de 27 pour 100 à un colonel qui accepta des fournitures de rebuts ? Tout cela est horrible, ainsi que mille autres forfaits semblables. Mais rassurons-nous, les choses iront maintenant de plus belle. Ecoutez.

Un ancien militaire, homme d'honneur, voulant l'autre jour informer certain ministre que de grands abus étaient commis ou tolérés par

(1) Dans son discours d'ouverture du congrès.



tels et tels personnages; le ministre le pria poliment d'être à l'avenir plus circonspect, que d'ailleurs le motif de sa démarche n'était pas le bien du pays, mais un désir immodéré d'embrouiller tout. Le ministre soutient qu'un brillant désordre est un effet de l'art; et n'est-il pas vrai que tout brille en Belgique, excepté le... peuple?

Quelques citoyens courageux avaient provoqué une enquête sur les causes de nos malheurs et de la ruine totale qui déjà nous menace; mais trente-sept représentants ont trouvé que tout avait été pour le mieux dans le meilleur des gouvernements: l'histoire le dira. Le ministère bicéphale s'est dédaigneusement blotti derrière son terrible argument: *Je ne me connais qu'en fusils de chasse; je ne suis marchand ni de bidons ni de marmites.* Fripons de toutes les classes, traîtres de toute espèce, prenez vos coudées franches, ne vous gênez plus: ceux qui oseront élever la voix contre vous, sont d'avance des brouillons, des factieux, des orangistes, etc. etc. Mais toi, noble Belgique, garderas-tu donc toujours le silence? Quand est-ce que, d'un puissant regard, tu balayeras cette poussière qui ose s'élever jusqu'à souiller ta vertueuse et rayonnante figure?

On écrit d'Anvers, 10 novembre:

Nous apprenons que les ouvrages d'endiguement sur la rive gauche de l'Escaut, à Zwynndrecht, Calloo, Meelezele, etc., n'ont éprouvé aucun dommage par la forte marée du 4 de ce mois. Aucun Hollandais n'a paru dans ces environs.

— M. Louis baron d'Haultepenne van de Werve, a été nommé sénateur par 207 voix; M. Dubus a obtenu 55 voix.

— Il paraît qu'à Flessingue on a grande peur de la flotte anglaise. L'amiral Gobijs a fait afficher des placards pour engager les habitants à défendre la ville.

Les deux corvettes *Mérlin* et *Heldin* qui se trouvaient en rade de Flessingue ont pris la fuite; nous disons pris la fuite, parce que les navires de guerre ne partent jamais sans que les vents ne soient favorables, tandis que dimanche passé, 6 de ce mois, ces navires ont appareillé avec un vent du nord-ouest, sont sortis au risque de se perdre, par la passe d'est, et sont entrés heureusement l'un à Helvoet et l'autre au Texel. La corvette *Amphurite*, partie de Flessingue pour Batavia, depuis plusieurs jours, devra également retourner au Texel; on a envoyé après elle un bateau à vapeur pour lui en donner l'ordre. Le vaisseau *De Zeeuw*, en rade du Kruyschans, va partir sous peu, c'est-à-dire avec le premier vent de sud-est; il prendra station à Nieuwezen. La corvette de *Dolphyn*, capitaine Bezemer, a aussi reçu l'ordre de quitter l'Escaut et de se rendre au Texel.

Samedi passé 5, on a encore pu voir devant l'embouchure de l'Escaut un beau cutter brick anglais qui croisait devant le port.

Voici un incident singulier. Il se trouvait encore à Flessingue 52 canons et quelques boulets de l'époque de 1815; vendredi 5 un brick anglais nommé le *Favorite*, est entré à Flessingue et a chargé ce matériel pendant la nuit, à l'aide de flambeaux. Les bouées d'ici jusqu'à Flessingue commencent aussi à manquer; on en compte déjà sept qui sont enlevées. Aujourd'hui, les vents du Nord-ouest pourraient fort bien engager les Anglais à sortir de Dums (Deal) afin de venir déguster le vrai et réel *dutch gin* à Flessingue.

— La *Staats-Courant* contient l'article suivant:

On lit dans un journal allemand qui compte beaucoup de lecteurs, une lettre de Londres où il est dit: « On a long-temps prétendu que la couronne de la Grèce aurait été à une certaine époque offerte par la conférence, au prince Frédéric des Pays-Bas; mais il n'en est rien, bien que ce prince a fait des tentatives à cet effet. »

Nous pouvons assurer nos lecteurs que cette dernière assertion est entièrement dénuée de vérité.

— On mande de Middelbourg, le 4, que selon des nouvelles reçues à Flessingue, la flotte anglaise qui croisait dans la mer du Nord, avait reçu l'ordre de retourner en Angleterre. (*Staats-Courant*.)

— Le 28 octobre, un ordre du jour a été publié à Munich, portant défense sévère aux officiers de l'armée bavaroise de parler politique dans les lieux publics ou en société.

— Le brave Puszet, qui s'est tant signalé dans la lutte de la Pologne contre les forces colossales de ses tyrans, vient de terminer son honorable carrière à Elbing, en Prusse, où il s'était réfugié après la ruine de sa patrie. De superbes funérailles lui ont été faites par les compagnons de sa gloire et de ses malheurs.

— On écrit de Fribourg (Suisse). Les curés de Grand-Villard et de Lesoe viennent d'être condamnés à deux heures d'arrêts au château de Gruyères pour avoir résisté à l'autorité, c'est-à-dire pour avoir refusé d'obtempérer à l'ordre du conseil d'état qui leur enjoignait de publier en chair la proclamation de la diète. Ces publications sont chose généralement reçue en Suisse, mais qui choque et qui afflige toutes les personnes qui, par la puissance de l'habitude, n'ont pas cessé de sentir la ligne profonde de démarcation qui devrait toujours exister entre la religion et la politique.

## EXTERIEUR.

HOLLANDE. — La Haye, 1<sup>er</sup> novembre.

(Correspondance particulière du *Journal du Commerce*.)

Le prince Dolgorowski, nouvel ambassadeur de Russie à la cour des Pays-Bas, est arrivé à La Haye depuis quatre jours. Le comte de Gourieff, son prédécesseur, passe en Italie, d'après sa demande, à cause de la santé de son épouse: l'un et l'autre sont généralement regrettés.

La grande-duchesse Hélène de Russie n'est restée à La Haye que douze heures. C'est une fort jolie femme, on ne peut plus gracieuse, et qui, durant la saison des bains qu'elle avait passée à Schevmingen, il y a trois ans, s'était fait aimer de tous ceux qui l'avaient approchée. Son voyage et son séjour à Londres, son départ précipité, sa course rapide à La Haye, passent généralement pour avoir un but politique. Les personnes le plus souvent bien informées s'accordent à dire que la visite de cette princesse avait pour but d'engager le roi à envoyer promener la conférence de Londres et ses 24 propositions irrévocables et définitives, lesquelles, selon toute apparence, n'auront rien de définitif ni d'irrévocable. Il paraît, du reste, que le roi était déjà tout disposé à éconduire messieurs de la conférence.

Voici ce que se disent à l'oreille les personnes les mieux informées. Vous vous souviendrez que la conférence, mère aux protocoles, de ces protocoles qui sont devenus la risée de l'Europe, avait expédié en juin dernier, à La Haye, le baron de Wessenberg, l'un de ses membres, à l'effet de persuader le roi Guillaume d'accepter les 18 propositions qu'elle venait d'enfanter si laborieusement.

Le baron reçut de splendides dîners, mais voilà tout, et il dut s'en retourner Gros-Jean comme devant, et même quelques personnes prétendent savoir que le baron de Wessenberg, mortifié lui-même du sot rôle dont il s'était chargé, après avoir engagé le roi, au nom de la conférence, à accéder aux 18 propositions, lui conseilla, en son particulier, de n'en rien faire.

Quoi qu'il en soit là-dessus, cette fois la conférence n'a envoyé personne: peut-être même n'a-t-elle trouvé dans son sein aucun membre disposé à se charger d'une mission aussi peu flatteuse. Elle a donc pris le parti d'écrire aux comtes de Trichesses et de Govrieff, pour les charger de solliciter l'adhésion du roi.

Le comte de Trichesses, ambassadeur de Prusse, vieux diplomate consommé dans les affaires, a bien compris ce qu'une telle mission avait de délicat, et il est tombé malade tout à point pour s'en dispenser. Plus jeune et plus vig, le comte de Govrieff s'est empressé de remplir sa mission: il en est revenu un peu plus honteux.

Le roi Guillaume, assure-t-on, lui a dit: « On ne me prendra point à la gorge de la sorte: des affaires de cette importance ne sauraient s'improviser; elles demandent réflexion et sérieux examen. Et si l'on veut me presser, si tout le monde m'abandonne, et que l'on vient m'attaquer, je me défendrai jusqu'à la dernière extrémité, et si je suis trop faible, j'inonderai le pays, et nous verrons alors ce que nos oppresseurs auront gagné à pousser à bout la Hollande. »

Quelques voiles de guerre anglaises sont venues un instant caracoler devant Flessingue, et ont bientôt disparu: elles n'ont fait peur à personne. Elles trouveront plus d'un *van Speyk* sur la flotte hollandaise prêt à les recevoir.

Tout annonce que les affaires traîneront jusqu'au printemps, et qu'alors le désarmement général se résoudra en une guerre générale. En attendant, rien n'égale l'enthousiasme et la confiance des Hollandais: pauvres et riches sont prêts à sacrifier leur dernière goutte de sang, et, qui plus est, leur dernier florin pour soutenir la lutte avec honneur.

FRANCE. — Paris, 9 novembre.

Il est aujourd'hui certain que la Hollande fait de sérieuses difficultés pour accepter le protocole et les vingt-quatre articles: nous disons la Hollande, car il n'est plus question seulement du roi Guillaume, mais du peuple hollandais, et particulièrement des états-généraux.

Un échange de notes fort actif a lieu en ce moment entre l'Angleterre et la Hollande. Il ne s'agit de rien moins que d'une discussion fort vive, qui se reporte aux traités de 1814 et de 1815. Le cabinet du roi Guillaume réclame les cessions faites par la Hollande à l'Angleterre, c'est-à-dire le Cap et Demerary; il soutient que la Belgique, ayant été donnée en compensation, et cessant d'appartenir aujourd'hui à la Hollande, celle-ci a droit de revendiquer ses anciennes possessions.

Cependant le désir de la paix engage le roi Guillaume à maintenir le *statu quo* et l'armistice pendant quatre mois. D'ici là, les négociations s'entameront sur des bases plus équitables pour la Hollande; après ce terme expiré, il sera libre au roi de reprendre les hostilités. Quant à l'acceptation du traité, il n'y consentira jamais.

Voilà un langage bien fier et bien impératif. La conférence connaît ces dispositions par les dépêches de sir Charles Bagot; elle en est triste. Aucun des plénipotentiaires n'est à la guerre; la paix est même leur désir le plus ardent, le but de toute assemblée diplomatique; c'est en cela qu'elles trouvent leur importance. Guillaume à son tour sait ce qui se passe dans la conférence; il en profite et veut retarder une solution qui le chagrine.

Il faut d'abord remarquer le terme réclamé par le roi de Hollande; quatre mois entraînent au printemps. C'est l'époque propice pour la guerre; le roi de Hollande aurait-il obtenu certaines promesses qui l'engageraient à demander du temps? (*Temps*.)

DU DISCOURS DE M. DREUX-BRÉZÉ.

On lit ce matin dans le *Temps*:

« La séance de la Chambre des pairs a été presque remplie par une explication de M. de Dreux-Brézé; le noble pair s'est fort occupé de répondre à un article de journal, dans lequel on l'avait accusé de s'être mêlé à des émeutes; M. de Dreux-Brézé a prouvé son *alibi*. Les injures qu'un journal ministériel a prodiguées au noble pair étaient déplacées. Ceux qui se donnent ou qui reçoivent la mission de parler au



nom du gouvernement doivent se respecter, il fallait laisser M. de Dreux-Brézé sous le poids de son inconséquente sortie. Jeune encore, entraîné par de communes doctrines avec M. de Montalembert et M. l'abbé de La Mennais, M. de Dreux-Brézé abandonne le rôle d'homme politique pour se faire prédicateur de secte; libre à lui, ce n'était pas la peine de s'en occuper.»

Nous ne savons rien qui nous fasse croire que M. de Dreux-Brézé appartienne à la secte que désigne le *Temps*, si ce n'est que nous avons vu plusieurs fois le noble pair prendre avec chaleur le parti de la liberté. Quant à son dernier discours, il se réduisait à dire que le ministère a été lâche et misérable à l'intérieur et à l'extérieur, vérité triviale, il est vrai, mais qui cessait de l'être à la tribune des pairs. L'émotion si chevaleresque de la Chambre en entendant cela, l'aplomb avec lequel M. d'Argout a répondu à M. de Dreux-Brézé, l'espèce d'étonnement qu'il a manifesté en entendant là ce qu'on dit partout depuis six mois, ont prouvé au public qu'il y avait quelque mérite à se montrer homme dans une telle assemblée. Que M. de Dreux-Brézé se console des rigueurs du ministère : le ministère l'a traité comme la Belgique et la Pologne, et la preuve incontestable qu'il n'a jamais été d'aucune émeute, c'est la fatuité avec laquelle M. d'Argout s'est redressé devant lui. Le ministère nous rappelle toujours cet exorde admirable de Sancho-Pança faisant l'oraison funèbre de Don Quichotte : *O fleur de chevalerie ! toi qui étais humble avec les fiers et fier avec les humbles !....* (Avenir.)

Hier au soir le roi a travaillé avec M. le ministre des finances et ensuite avec M. le ministre du commerce.

Aujourd'hui il y a eu conseil des ministres présidé par le roi.

La reine, LL. AA. RR. MM. les ducs d'Orléans et de Nemours, M<sup>me</sup> Adélaïde, princesses Louise et Marie ont honoré de leur présence le théâtre royal Italien.

— On annonce comme devant paraître demain une troisième et dernière lettre politique de M. Cormenin.

— Suivant un journal, l'empereur d'Autriche avait l'intention de témoigner sa satisfaction à M. Casimir Périer en lui conférant les insignes de grand-croix de l'ordre de Saint-Etienne; mais M. d'Appony, consulté, a fait ajourner ce projet.

— M. Lennox, auquel le ministère public contestait le titre de comte qu'il n'a jamais cessé de porter, a comparu aujourd'hui devant le tribunal de police correctionnelle, sous la prévention d'usurpation de titres. Le tribunal, satisfait des explications qui lui ont été fournies par M. Pinard, avocat de M. Lennox, l'a renvoyé des fins de la plainte, attendu, dit le jugement, qu'il n'est pas constant que M. Lennox ait pris indûment le titre de comte.

— Le comte Titus de Drielski, ancien aide-de-camp du généralissime polonais, a passé à Strasbourg le 5 novembre, se rendant à Paris.

— On nous écrit du département de la Charente, 4 novembre :

Voici quelques détails intéressans sur la vie d'une centenaire, décédée il y a peu de jours à Angoulême.

Née le 19 novembre 1728, à Dirac, Antoinette D.... épousa à l'âge de 16 ou 17 ans un artisan d'Angoulême, pauvre mais estimé. De ce mariage naquit quinze enfans. Il lui en restait onze lorsque son mari mourut, emportant beaucoup de regrets et laissant malheureusement fort peu de chose à sa veuve.

Dans une aussi pénible situation, Antoinette D..., douée par la nature d'une santé forte et robuste, est parvenue à sustenter sa nombreuse famille, à l'élever avec honneur et probité.

Admise à l'hôpital à 80 ans environ, fidèle à ses habitudes laborieuses, elle demanda comme faveur d'aller parcourir les environs de la ville d'où elle rapportait des aromates pour le pharmacien de l'hôpital.

Enfin arrivée à l'âge de cent ans, telle était la puissance de l'habitude chez cette femme, qu'elle trompait quelquefois la surveillance du concierge et allait encore aromatiser à une lieue aux environs. Cependant ses forces l'abandonnèrent et elle fut obligée de garder le lit. Toutefois, cette femme étonnante a conservé jusqu'au dernier moment une présence d'esprit et une mémoire admirables. La veille du jour de sa mort elle demanda et recut les secours de la religion, et dans la matinée même où elle a cessé de vivre, ayant fait appeler sa fille (tous ses autres enfans sont morts), ses petits et arrière-petits enfans, elle leur fit à tous les plus tendres adieux, et peu d'instans après elle expira de la mort la plus douce et la plus calme qu'on puisse supposer.

— Plusieurs journaux rapportent avec une sorte d'emphase un jugement de simple police qui condamne M. Rotschild, banquier, à deux jours de prison, pour inexécution de l'ordonnance concernant le numérotage des cabriolets.

Cette décision est cependant toute simple, toute naturelle : M. Rotschild a commis une contravention. L'autorité compétente qui l'a condamné n'a fait que son devoir. Un banquier, quelque riche, quelque important qu'il puisse être, n'est pas au-dessus des tribunaux et des lois.

Ne semblerait-il pas, à lire les réflexions quasi triomphales dont les journaux ont accompagné l'annonce de ce jugement, que nous vivons dans un pays où l'égalité devant la justice n'est encore qu'une chimère, et où l'impartialité des juges est chose si rare qu'on doive en signaler avec soin les moindres indices ?

Notre sympathie pour la magistrature actuelle n'a jamais été bien vive; mais nous ne lui faisons pas l'injure de croire qu'elle ait besoin de pareils encouragemens. (Les Communes.)

AUTRICHE. — Vienne, 26 octobre.

Tandis qu'on licencie une grande partie des troupes de ligne, une

grande partie de la cavalerie a reçu l'ordre de rentrer en Hongrie : les chevaux d'artillerie et de transport seront également dirigés sur ce pays, où il sera plus facile de les nourrir pendant l'hiver. Quelques régimens de cavalerie sont aussi rappelés de l'Italie, où la nourriture des chevaux est très-dispendieuse.

RUSSIE. — Pétersbourg, 26 octobre.

Un ukase impérial du 18 courant contient ce qui suit :

« Le prince Czartoryski, membre du conseil d'état, sénateur et conseiller privé, qui a violé son serment de sujet et a pris part avec obstination à toutes les entreprises criminelles des révoltés polonais, jusqu'à leur répression et la soumission entière du pays par la force des armes, est déclaré indigne de siéger au conseil d'état et au sénat dirigeant, est rayé en conséquence, par ordre de S. M. l'empereur, de la liste de service.

— Le 18 de ce mois un *Te Deum* solennel a été célébré dans le Champ-de-Mars en l'honneur de la prise de Varsovie en présence de S. M. l'empereur. La garde impériale, les écoles militaires et les troupes de la résidence étaient rangées en ordre de bataille sur la place, au milieu de laquelle s'élevait sur une estrade un autel dans l'intérieur d'une tente. L'empereur est arrivé à midi, et après avoir passé la revue des troupes, S. M. est montée sur l'estrade où le métropolitain, arrivé en procession, avec tout le clergé, a commencé le service divin, auquel ont assisté les membres du conseil, les ministres, les sénateurs et le corps diplomatique. Des salves d'artillerie ont terminé cette cérémonie. Le son des cloches s'est fait entendre toute la journée dans toutes les églises. Cette solennité, favorisée par un temps superbe, avait attiré un grand nombre de spectateurs dont les acclamations de joie se sont mêlées aux *houras* de nos braves soldats et aux sons brillans de la musique militaire.

ANGLETERRE. — Londres, 8 novembre.

TROUBLES DE LONDRES.

Réunion tumultueuse devant la taverne de *White-Conduite*.

Des groupes nombreux se sont dirigés aujourd'hui, 7 novembre, vers le rendez-vous convenu, dès sept heures du matin. Ils sont en ce moment (midi) au nombre de près de 2,000, réunis devant la taverne de *White-Conduite*, et les rues adjacentes sont encombrées de curieux. Les propriétaires du voisinage témoignent beaucoup de crainte. Aucun mouvement n'a encore eu lieu. Aucune mesure ne paraît avoir été prise pour prévenir le désordre; cependant l'on parle d'une force armée imposante tenue en réserve dans les environs. Une forte pluie tombe en ce moment, et nous espérons plus de sécurité que nous n'en attendons du gouvernement.

Une heure. — La pluie est passée, et la foule augmente. Quelques misérables se montrent avec des cocardes tricolores. Plusieurs jeunes gens ont apporté des bâtons ferrés que la populace se distribue.

Une heure et demie. — Les attroupemens deviennent plus considérables, mais aucun excès n'a encore été commis. Les groupes paraissent avoir une certaine organisation, et de la régularité au milieu de leur irrégularité, car ils arrivent par petits détachemens de 10 à 12 individus.

Deux heures. — La foule n'augmente pas, et tout est tranquille.

Deux heures et demie. — Les attroupemens se renforcent considérablement et deviennent alarmans. 7,000 individus traversent *Penton-Street* et se répandent dans les rues aboutissant au Nord. Beaucoup d'hommes de police sont stationnés dans une salle d'école à *Stonefeld-Square*. On ne leur fait aucune violence, mais ils sont continuellement hués et injuriés. (Globe and Traveller.)

POSTE DE L'APRÈS-MIDI.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 11 novembre.

(Présidence de M. de Gerlache.)

La séance est ouverte à midi et demie.

M. Jacques, l'un des secrétaires, fait l'appel nominal.

M. Delafaille donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Il est adopté.

La chambre passe à l'ordre du jour.

Vingt-neuf habitans de Bruxelles, professant le culte israélite, se plaignent de ce qu'aucune allocation n'a été faite dans le budget des six premiers mois, pour les frais de leur culte, tandis qu'on y a porté des sommes considérables pour les cultes catholique et réformé, et que la liberté des cultes consacrée par la constitution leur assure une égale protection.

La commission conclut au renvoi à M. le ministre de l'intérieur, afin que la pétition soit prise en considération pour le budget de l'année prochaine. (Adopté.)

Les bourgmestres et une quarantaine d'habitans des communes d'Aelbeke et de Mouscron, demandent que dans ces circonstances, où il est urgent d'occuper la classe ouvrière, le gouvernement fasse exécuter le redressement et l'élargissement de la route de première classe, n° 3, entre Courtrai et Lille.

La commission conclut au renvoi à M. le ministre de l'intérieur. Il est ordonné.

Balthazar Kay, âgé de 28 ans, né à Bruxelles, expose qu'il a servi dans la cavalerie pendant cinq ans, et bien qu'il soit père de famille, qu'il s'est distingué pendant les journées de septembre et pendant



toute la révolution avec un courage digne d'un vrai belge. Il demande, en récompense de tous les services qu'il a rendus à la Belgique, une place de coureur au service du roi. Ordre du jour.

Divers vigneron de Sclessin, Tilleur, Jemeppe et autres lieux circonvoisins de Liège, demandent que l'on veuille bien étendre à cette année 1831, et autres années à venir, le bienfait de l'arrêté du gouvernement provisoire, du 16 octobre 1830, qui leur accorde la remise du droit d'accise pour 1830.

La commission propose le renvoi au ministre des finances.

Dubosch, de Gand, présente aux chambres un mémoire à l'appui d'une pétition qu'il a présentée le 12 octobre dernier, et demande une indemnité pour les pertes essayées par l'inondation du Capitalen-Dam.

Sur les conclusions de la commission, la pétition est renvoyée au ministre de l'intérieur.

Il y n'a plus rien à l'ordre du jour. La séance est levée à 2 heures et demie.

Demain séance à midi.

**SÉNAT.**

Séance du 11.

(Présidence de M. DE STASSART.)

La séance est ouverte à trois heures un quart.

M. le comte d'Aerschot demande l'appel nominal. (Appuyé! appuyé!)

M. le président. On va procéder à l'appel nominal, mais nous ne serons pas aujourd'hui en nombre pour délibérer.

M. Barré de Comogne, secrétaire suppléant, procède à l'appel nominal.

M. le président. Nous ne sommes que 24 membres: M. de Rouillé sera de retour ce soir. J'ai écrit des lettres de rappel, j'espère que les messieurs de Gand et d'Anvers seront revenus demain; en conséquence, je vous propose de nous réunir demain à 2 heures.

La séance est levée à 3 heures et demie.

Le bruit de la nomination de M. le comte Félix de Mérode au département des affaires étrangères circule en ce moment à Bruxelles.

— Le placard suivant a été affiché hier à la plaine de Ste-Gudule, et enlevé vers une heure et demie par le commissaire de police du quartier:

Par permission des autorités: à la salle du Foreign-Office de Londres, aujourd'hui 10 novembre et jours suivans, les cinq grands physiciens de l'Europe, avantageusement connus depuis les fameux tours de passe-passe de 1815 auront l'honneur de donner au public une représentation d'une suite non interrompue de tours d'adresse, tours de gobelets, escamotage, etc., qui ont étonné l'Europe, et connus sous le nom de *Protocoles*. Ces tours sont de plus en plus forts, comme chez Nicolet; suivie des 18 articles, comédie-vaudeville, où le paillasse de la troupe, M. le prince de Talleyrand, chantera l'air: *Fiez-vous, fiez-vous aux vains discours des hommes*.

Après cette pièce, paraîtront les 24 articles ou l'*Escamotage de la Belgique*, tour de force exécuté sans compéage. On prie le public de le croire.

Le spectacle sera terminé par la grande *Fantasmagorie ou la Flotte anglaise*. Le public est averti de ne point s'effrayer de cette opération; ce n'est qu'une illusion destinée à faire peur aux vieilles femmes et aux petits enfans.

— Les médecins de Leipsick, assemblés en comité pour délibérer sur les mesures à prendre contre le choléra, viennent de donner leurs suffrages à un nouveau procédé du docteur Hasper. Ce procédé consiste dans l'emploi de l'air sec et échauffé, introduit par une outre dans le lit du malade, et qui y produit en une minute 80 degrés de chaleur Réaumur; il remplacera avantageusement les bains de vapeur qui coûtent bien plus cher, et qui, dans les maisons particulières, peuvent causer facilement des incendies. Le médecin du roi de Saxe, le docteur Kreyssig, vient de publier une brochure écrite en style populaire sur le choléra.

**COMMERCE.**

**BOURSE D'ANVERS, du 10 novembre.**

Emprunt de 12 millions	78 1/4 à 1/2 A	Rente perp. Esple à Paris.	
Rentes remboursables		" " " à Amst.	46 7/8 à 3/4 A
Autriche métalliques	87 3/4 P	Anglo-Danois 3 p. 0/0	65 3/4 P
Lots de 250 fl.	384	Sicile emp de 1821.	82
" 100 fl.	212	" " 1824.	81
Guebhard	70	Certifi. Falconnet	72 A

Bourse d'Amsterdam, du 8 novembre. — Dette active, 41 1/28. Billets de change, 16 3/4. Syndicat d'amort. 65 3/4.

Fonds publics de Londres, du 5 novembre. — Cons., 82 3/4.

**ANNONCES.**

1354. On pourra se procurer, à la pépinière de M. Mohimont-Bivort, à La Plante, diverses espèces d'arbres verts, mélèzes, acacias, frênes, pleureurs, hêtres noirs, noyers, poiriers, pommiers, neffiers et noisetiers.

1280. Commerce en fers, cloux et quincaillerie, très-avantageusement connu depuis long-temps, à céder tout de suite pour cause de départ.

S'adresser à l'épouse Demarteau-Louys, marché de l'Ange, n° 699, à Namur.

1353. *Vente d'immeubles, situés à Falizolle, canton de Fosses.*

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil séant à Namur, en date du 25 octobre écoulé, la Dame veuve Jean-Joseph Kaisin, de Falizolle, fera vendre pardevant M. le juge de paix du canton de Fosses, et par le ministère du notaire Franceschini dudit lieu, les biens ci-après décrits, savoir:

1° Une maison neuve, très-grande et bâtie au goût le plus moderne, avec grange et écurie, le tout couvert en ardoises; cette maison offre, sous tous les rapports, les plus grands avantages pour y établir toute espèce de commerce;

2° Une autre maison avec le jardin y attenant, contenant 26 perches;

3° Une terre sise au lieu dit *Fonds des Colettes*, contenant 44 perches;

4° Un pré au lieu dit *Sordu*, contenant 6 perches;

5° Un jardin contenant environ 9 perches;

6° Et finalement, le quart indivis dans une concession de terre-houille gisant sur toute l'étendue de la commune de Floreffe.

Cette vente aura lieu lundi 21 novembre 1831, à midi, au domicile du sieur Gerard, cabaretier à Falizolle, à des conditions faciles, qui sont déposées en l'étude dudit Franceschini, à Fosses, où les amateurs pourront en prendre communication.

1355. *Très-beau taillis et chênes à vendre à Maizeret.*

Le lundi 21 novembre 1831, à une heure très-précise, M. Capelle-Michaux vendra le beau taillis des bosquets du château de Moinsil-sur-Meuse, et celui du bois dit *Pont d'El Bôle*, ainsi que deux gros chênes propres à toute espèce de marchandise.

On commencera par le taillis du *Pont d'El Bôle*, où aura lieu la réunion. A crédit sous bonne caution.

1099. *Emprunt de douze millions de florins.*

Les personnes qui désireraient vendre leurs récépissés de paiemens ou les obligations de cet emprunt, peuvent s'adresser au notaire Delvigne, qui est chargé d'en acheter par commission.

1341. Jeudi 17 novembre 1831, à neuf heures du matin, à l'auberge dite au *Léger*, à Cognelée, il sera procédé à la vente du taillis d'une partie du bois de Jettez-Fooz, appartenant à M. le baron de Cuvelier de Cognelée, divisé en quantité de portions, et le vendredi 18, et jour suivant, s'il y a lieu, à deux heures de l'après-midi, chez le sieur Maréchal, cabaretier à Villers-lez-Heest, il sera procédé à la vente de quantité de marchés de bois blancs croissant dans les drèves et prairies appartenans audit M. de Cuvelier, à Villers-lez-Heest, sous les conditions à prélière.

1089. **A VENDRE,**

Le beau domaine dit *Maisonselle*, près de Walcourt, province de Namur, composé d'un corps de ferme, bergeries voûtées en briques, couvertes en ardoises et tous les bâtimens qui en dépendent, écuries, étables, porcheries, granges et une belle cour, dans laquelle il se trouve une fontaine d'eau de source;

Lent et vingt bonniers de terres et prés, mesure des Pays-Bas, et neuf bonniers environ de bois, y compris le bois dit *Chevremont*, bien peuplés de chênes et beau taillis; le tout ne formant qu'un ensemble.

Deux étangs se trouvent enclavés dans les prairies et sont alimentés par des eaux de sources.

Ce domaine est susceptible de grandes améliorations.

S'adresser, pour connaître les prix et conditions de cette vente, à M. Delvigne, notaire à Thon, près de Namur.

1314. **A LOUER,**

Pour le 1<sup>er</sup> mars prochain, une maison neuve avec jardin clos de murs, sise sur la place de Moustier-sur-Sambre, en face de l'église, placée au centre du plus florissant village et près du canal; elle est surtout propre à tout commerce.

S'adresser à M. Jacquet, place du Spectacle, à Namur.

1285. A. J. Lallement, agent d'affaires, rue de l'Ange, n° 738, à Namur, paie comptant les obligations de l'emprunt de 12 millions, ainsi que les quittances à échanger à Namur, au plus haut prix possible, même pour le nouvel emprunt belge.

Il se charge aussi d'acheter les obligations sur divers gouvernemens comme *los renten*, etc.

Capitiaux à placer et rentes à vendre, bien constituées. S'adresser audit agent.

1338. *Vente d'arbres à Wasseige, Ramillies-Offus et Autre-Église.*

Mardi 15 novembre 1831, M. de Donnea de Follogne fera vendre quantité de marchés de très-beaux peupliers dans ses prairies à Wasseige.

Mercredi 16 même mois, Mademoiselle la comtesse Emerence de Liedekerke-Surlet fera vendre dans ses bois *Del'bruyère*, *Del'lechère* et *Lormoy*, situés à Ramillies-Offus et Autre-Église, une très-grande quantité de frênes, chênes et bois blancs.

Ces ventes auront lieu chaque jour, à une heure, au pied des arbres.